

## PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 12 septembre 2019.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Fermeture du Canal entre Champagne et Bourgogne (Versant Marne)

Voies Navigables de France assure trois missions principales (logistique fluviale, tourisme et territoire et gestion hydraulique) et œuvre au quotidien pour que l'expérience sur les 6 700 km de voies d'eau gérées par l'établissement soit la meilleure possible dans un contexte climatique complexe.

La situation actuelle rencontrée sur le Canal entre Champagne et Bourgogne (CCB) est exceptionnelle. En effet, le CCB n'a jamais connu d'arrêt de la navigation pour cause d'étiage (période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint un point bas et ne permet plus la navigation). Néanmoins, elle s'explique par la conjonction de plusieurs événements survenus au cours des dernières semaines.

En effet, les conditions climatiques de ces derniers mois, températures très élevées et absence quasi-totale de précipitations significatives, ont directement impacté le niveau des réserves d'eau habituellement mobilisées pour maintenir la navigation et ont conduit la préfecture de Haute-Marne à déclencher l'alerte « sécheresse renforcée » le 3 septembre dernier afin de limiter l'usage de l'eau dans le département.

Parallèlement, VNF se doit de respecter les débits réservés réglementaires (débit minimum obligatoire imposé qui doit rester dans les rivières pour préserver les écosystèmes) et qui lui interdisent de prélever de l'eau à partir d'un certain seuil.

L'établissement Voies navigables de France, soucieux de la bonne gestion de la ressource eau, avait pris des mesures d'économie d'eau dès le 23 juillet 2019, par le biais d'un avis à la batellerie. Celui-ci imposait le regroupement des bateaux aux passages d'écluses et la limitation des fausses bassinées (remplissage et vidange d'une écluse sans bateau).

Dans ce contexte et en accord avec la Direction Départementale des Territoires, en charge de la police de l'eau, VNF a publié l'avis à la batellerie du 6 septembre dernier annonçant la fermeture du versant Marne du CCB à compter du 15 septembre, 19 heures. Cette décision a été prise afin de maintenir la navigabilité du canal le plus longtemps possible pour permettre aux bateaux déjà engagés sur l'itinéraire de le quitter.

## **Contact presse:**

Lysiane BRISBARE: 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55